

nant le chemin de fer ou toute autre des conditions de l'union, ni n'affecteront aucun des droits que la Colombie-Anglaise possède ou pourra posséder par la suite à raison d'aucune infraction par le Canada aux termes de l'union, ni n'enlèveront à la province le droit d'insister à ce que le gouvernement fédéral fasse commencer et poursuivre avec la construction d'un chemin de fer "depuis le Pacifique en gagnant les Montagnes-Rocheuses, et depuis tel point qui pourra être choisi à l'est des Montagnes-Rocheuses jusqu'au Pacifique, pour relier la côte maritime de la Colombie-Anglaise avec le réseau des chemins de fer du Canada," ni le droit d'avoir assuré l'achèvement de ce chemin de fer dans les dix années de la date de l'union, conformément à la 11^{me} section des termes de cette union.

5. Le présent acte n'aura aucun effet à moins que le proviso ci-dessus ne soit inclus dans tout acte du parlement du Canada qui pourra être passé pour les fins du présent acte.

(No. 28.)

COLOMBIE-ANGLAISE,

HOTEL DU GOUVERNEMENT, 18 mai 1874.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une minute du conseil exécutif de cette province, et de vous dire que conformément à l'avis exprimé par mes ministres, je vous ai aujourd'hui envoyé un télégramme, dont la copie est ci-annexée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
JOSEPH W. TRUTCH.

A l'honorable Secrétaire d'Etat du Canada.

Le Lieutenant-Gouverneur à l'honorable W. Scott.

VICTORIA, 18 Mai, 1874.

Mes ministres demandent à être informés par télégramme si M. Edgar est autorisé à négocier avec ce gouvernement, et si les propositions faites par lui au nom du gouvernement canadien seront considérées obligatoires par ce gouvernement.

JOSEPH W. TRUTCH.

SECRETARIAT D'ETAT,

10 juin 1874.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'acquiescer réception de votre dépêche (No. 28) du 18 ult., renfermant une soi-disant minute de votre conseil exécutif ainsi que copie d'un télégramme motivé par cette minute et envoyé par vous au Secrétaire d'Etat le 18 ult., au sujet de la mission de M. J. D. Edgar auprès du gouvernement de la Colombie-Anglaise.

Votre dépêche ne renfermait pas la minute dont elle fait mention.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Sous-Secrétaire d'Etat.

L'honorable Lt.-Gouverneur, de la Colombie-Anglaise,
Victoria.